

5.18 - Zonage

Guîtres

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026



Légende

Zonage du PLUI	Prescriptions
UB	Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
UC	Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine
UD	Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
UH	Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
UE	Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
UL; UL1; UL2	Emploiement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
UB; UC; UD; UE; UY;	Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
UX1	Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
DAL; végétal	Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Atter des zones

Construction récente
ou en cours

Sources : Origine DOFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2002

